



Par mail

À l'intention du

Conseil fédéral de la Confédération suisse

représenté par

Monsieur le conseiller fédéral Guy Parmelin, DEFR (info@gs-wbf.admin.ch)

Monsieur le conseiller fédéral Ueli Maurer, DFF (info@gs-efd.admin.ch)

Monsieur le conseiller fédéral Alain Berset, DFI (info@gs-edi.admin.ch)

Sursee, Berne, Zurich, Lausanne, le 1^{er} avril 2020

Ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19) du 13 mars, 16 mars et 20 mars 2020 (ordonnance 2 COVID-19)

Sauvegarder l'existence et les emplois des cabinets, établissements et personnels de santé indépendants: accès immédiat au train de mesures de la Confédération

Monsieur le conseiller fédéral Parmelin,

Monsieur le conseiller fédéral Maurer,

Monsieur le conseiller fédéral Berset,

Les associations soussignées Physioswiss, Association suisse des infirmières et infirmiers, Fédération suisse des sages-femmes, Association suisse des infirmiers indépendants, Association Suisse des Ergothérapeutes, Deutschschweizer Logopädinnen- und Logopädenverband, Association romande des logopédistes diplômés, Association Suisse des Neuropsychologues, Association suisse des diététicien·ne·s, Association suisse des chiropraticiennes et chiropraticiens, qui représentent plus de 150 000 professionnels de la santé en Suisse, vous ont déjà écrit, pour certaines, afin d'attirer votre attention sur les difficultés financières de leurs membres et vous demander d'intervenir rapidement. Les médias et politiques de tous bords ont immédiatement abordé le sujet sans cacher leur inquiétude; or, nous n'avons reçu aucun signe du Conseil fédéral jusqu'à présent, ce qui n'est pas sans préoccuper nos membres.

La situation initiale

Les établissements de santé restent ouverts

Le 17 mars 2020, le Conseil fédéral a annoncé la fermeture de tous les établissements publics (art. 6 al. 2 de l'ordonnance 2 COVID-19). Selon l'art. 6, al. 3 de l'ordonnance 2 COVID-19, ne sont pas concernés par la fermeture «... *les cabinets et établissements gérés par des professionnels de la santé au sens du droit fédéral et cantonal...* ». Les professionnels de la santé sont tenus de respecter toutes les mesures d'hygiène et d'éloignement social au contact de leurs patientes et patients et «*de renoncer aux examens médicaux, aux traitements et aux thérapies (interventions) non urgents.*»

La réalité actuelle

Les patients désertent les cabinets – le chiffre d'affaires s'effondre

Bien que les cabinets restent ouverts, la demande s'est complètement effondrée (perte de chiffre d'affaires de 90-100%!). Depuis le 17 mars 2020, les indépendants ne font donc pratiquement plus de chiffre d'affaires, alors que les frais fixes continuent de courir. **Leur désespoir et leur détresse sont grands.**

La menace qui plane pour les mois à venir

Licenciements de personnel, fermetures de cabinets, indépendants sans ressources

Les propriétaires de cabinet sont pour la plupart des micro-entreprises qui n'ont pas de coussin financier (nombre d'entre elles ne disposent même pas d'une prévoyance vieillesse suffisante). Les milliers de membres qui prennent d'assaut nos secrétariats confessent, amers et sans grand optimisme, qu'ils devront dans un premier temps licencier leurs collaboratrices et collaborateurs, puis fermer leurs cabinets, sans quoi ils s'exposent à une dette colossale impossible à honorer. Les collaboratrices et collaborateurs licenciés vont grever les caisses de chômage. Mais il n'est pas seulement question des cabinets. De nombreux travailleurs indépendants vont être triplement pénalisés par les possibilités limitées d'accès à l'allocation pour perte de gain, au chômage partiel et en outre par le manque de matériel de protection, avec l'aide sociale pour seul recours. La période qui va suivre le COVID-19 sera caractérisée par une pénurie marquée: que va-t-il advenir de la population suisse? L'avenir s'annonce sombre: goulets d'étranglements massifs dans le domaine des soins, possibilités de transfert limitées (l'ambulatoire avant le stationnaire sera ralenti), listes d'attente interminables, en bref **la chaîne des soins, performante aujourd'hui, est fortement menacée.**

La solution immédiate

Accès des cabinets, des établissements et des professionnels de santé indépendants au train de mesures annoncé par le Conseil fédéral

La catastrophe financière imminente et la pénurie qui va s'ensuivre peuvent être évitées si les cabinets, les établissements et les professionnels de santé indépendants sont inclus dans le train de mesures. Les coûts supplémentaires en résultant, à partir du 17 mars

2020 jusqu'à la levée des mesures d'urgence, sont appropriés compte tenu de la nécessité et de l'urgence de la situation, qui n'est la faute de personne.

Notre requête

Nous prions instamment le Conseil fédéral de bien vouloir adresser, cette semaine, un signe aux professionnels de la santé, par le biais des médias, et de mettre en œuvre l'adaptation législative susmentionnée d'ici le vendredi 3 avril 2020 au plus tard, avec effet rétroactif au 17 mars 2020.

Veuillez agréer, Messieurs les conseillers fédéraux, l'expression de nos sentiments distingués.

Physioswiss



Mirjam Stauffer
Présidente

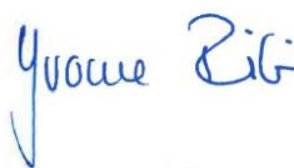


Osman Besic
Directeur général

Association suisse des infirmières et infirmiers SBK - ASI



Sophie Ley
Présidente



Yvonne Ribic
Secrétaire générale

Fédération suisse des sages-femmes (SHV)



Barbara Stocker Kalberer
Présidente de la SHV
SHV



Andrea Weber-Käser
Secrétaire générale de la



curacasa.CH
Association suisse des infirmiers indépendants

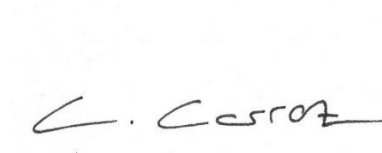


Gérard Villarejo, président



André Bürki, secrétaire général

Association Suisse des Ergothérapeutes



Colette Carroz, présidente



André Bürki, secrétaire général

Deutschschweizer Logopädinnen- und Logopädenverband, DLV



Bérénice Wisard, présidente
nérale

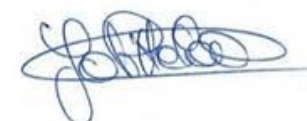


Edith Lüscher, secrétaire gé-

Association romande des logopédistes diplômés, ARLD



Anaïs Favre
Présidente



Joëlle Pitteloud
Secrétaire générale

Association Suisse des Neuropsychologues, SVNP



Andreas U. Monsch
Président de la SVNP
SVNP



Andrea Plohmann
Membre du comité de la

SVDE ASDD

Association suisse des diététicien·ne·s



Gabrielle Fontana
Présidente de l'ASDD



Karin Stuhlmann
Directrice de l'ASDD

ChiroSuisse

Association suisse des chiropraticiennes et chiropraticiens



Thomas Thurnherr
Président



Sabine Schläppi
Directrice générale

Copie à:

- Secrétariat d'État à l'économie SECO
- Commission de l'économie et des redevances CER
- Conférence des chefs des Départements cantonaux de l'Économie Publique CDEP
- Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé CDS
- Union suisse des arts et métiers sgv/usam
- Union suisse des professions libérales USPL-SVFB